

# Le Courrier du SNALC Créteil

Trimestriel  
N° 54  
Septembre 2007

## LE CHAUD ET LE FROID

L'art de souffler le chaud et le froid consécutivement, voire simultanément, est devenu, semble-t-il, la nouvelle façon de gouverner, dont quelques ministres ont déjà fait les frais en se trouvant désavoués dans des délais records.

Simple couacs ou suprême habileté? Peu nous chaut. En revanche, quand Mme LAGARDE annonce « un plan de rigueur » aux fonctionnaires, très vite requalifié « plan de revalorisation » par M. FILLON, cette étrange synonymie a tout lieu d'inquiéter. Et si l'on en finissait avec cette chasse au Fonctionnaire promue sport national depuis que M. BARRE nous avait traités de « nantis »?

La suppression d'un nombre de postes impressionnant en lever de rideau du spectacle quinquennal laisse, elle aussi, mal augurer de la suite. Xavier DARCOS nous a expliqué que cela représente à peine 1% du total et que toute entreprise peut subir sans dégât un si faible dégraissage. Filons la métaphore: toute entreprise qui aurait enregistré des fiascos comparables à ceux de « l'Ed. Nat. Limited » aurait... déposé le bilan depuis longtemps. Comparaison n'est pas raison? Soit, mais métaphore inappropriée non plus.

Revenons à François FILLON qui fut l'un de nos plus éphémères ministres avant que de connaître les ors et les pourpres de Matignon. Il y aurait, selon lui, « une profusion d'options » dans notre enseignement secondaire. Ah bon? Pourquoi alors ces difficultés à « recaser » nos collègues d'allemand ou de l'une de ces langues élégamment dites « à faible diffusion » (LFD) - pardon pour cette fausse distinction: l'allemand est désormais une « LFD ». Quant aux langues anciennes, tout a été fait pour qu'elles deviennent des langues vraiment « mortes ». Tout cela souffle le froid, beaucoup de froid...

Le chaud viendra-t-il de notre Prince Président, présent sur tous les fronts, informé de tous les problèmes, compétent dans tous les domaines? P'têt ben qu'oui, p'têt ben qu'non.

Il n'y a pas si longtemps, N.S. proclamait l'inutilité de l'étude de *la Princesse de Clèves* au 21<sup>ème</sup> siècle. A coup sûr, *Les Echos* ou *L'Indicateur Bertrand* présentent des charmes poétiques auxquels nous autres, vieux profs de plus de 35 ans, n'avons jamais été sensibilisés... Peu avant, dans sa lettre de mission, X. DARCOS était invité à sauvegarder « les nobles objectifs du collègue unique ». DAMNED!

Mais la lettre reçue (et lue?) par les enseignants comporte le retour de nombreux principes positifs – et là nous sommes sérieux. **Le tout est de savoir, une fois venu le moment redoutable des réformes de fond et des décisions concrètes, qui l'emportera de Nicolas le Républicain ou de Sarko le libéral: le froid ou le chaud, une fois encore.**

Gérard TAFFIN

Le Courrier du SNALC Créteil  
1, rue Augereau - Bât. A 2 - 77000 MELUN  
CPPAP n° 0211S07732 ISSN 1256 - 6616

Dispensé de timbrage

MELUN CDIS



Déposé le 01/10/2007

M. NORBERT REBMANN  
19 CHEMIN DE CHELLES  
77410 CLAYE SOUILLY 0505

### LOGNES CTC À TRIER

|                             |      |
|-----------------------------|------|
| Éditorial                   | p. 1 |
| Hors-classe certifiés       | p. 2 |
| Hors-classe agrégés         | p. 2 |
| SNALC à votre service ...   | p. 2 |
| Mutations intra-académiques | p. 3 |
| Promotion, Avancement       | p. 3 |
| Pétition                    | p. 3 |
| Audience chez le Recteur    | p. 4 |
| TZR                         | p. 5 |
| Adhérez au SNALC            | p. 6 |

#### Directeur de publication

Jean-Claude GOUY  
2, allée des Souches Vertes  
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

#### Imprimeur

Imprimerie Couturier  
29, rue Jean-Jaurès  
77410 CLAYE-SOUILLY

## HORS-CLASSE DES CERTIFIES: LE BILAN

Cette année, sur 6686 promouvables, 362 collègues ont été proposés à l'accès à la hors-classe lors de la CAPA du 28 juin dernier soit 72 de plus que l'an dernier. La barre s'est établie, in fine, à 177,6 points (dernier promu né le 16/08/1948). Rappelons la nécessité de passer au moins 6 mois (soit concrètement une année scolaire) dans un nouvel échelon pour que la pension de retraite soit calculée sur la base de cet échelon. C'est l'un des rares cas où le Rectorat accepte, en général, le report du départ en retraite.

Après cette 2<sup>ème</sup> édition du nouveau dispositif, on constate une concentration des accessions à la hors-classe au niveau des échelons les plus élevés. Cette année, tous les promus sont au 11<sup>ème</sup> échelon. C'est l'ancienneté qui prime; si 285 professeurs ont obtenu l'avis « exceptionnel » de la part des IPR, 108 d'entre eux seulement ont été promus. Le directeur des relations et ressources humaines du rectorat a d'ailleurs annoncé qu'il prévoit pour l'année prochaine le plafonnement de l'ancienneté dans le 11<sup>ème</sup> échelon et une bonification pour les enseignants se trouvant dans les établissements classés EP1.

Lors de cette commission le SNALC a dénoncé la redondance que constitue la juxtaposition, d'un côté des avis des chefs d'établissement et des IPR, de l'autre des notes administrative et pédagogique.

Les commissaires paritaires du SNALC ont également demandé que tous les collègues au 11<sup>ème</sup> échelon au moins soient obligatoirement et officiellement informés des avis donnés. Dans cet esprit, le directeur a précisé qu'il comptait demander que les avis « défavorable » et « exceptionnel » soient plus particulièrement argumentés.

Le SNALC a enfin regretté les retards dans les inspections qui, au moment de la hors-classe, pénalisent de nombreux enseignants.

Olivier DURAND, commissaire paritaire certifié

**Avez-vous communiqué votre adresse électronique au SNALC ?**

**Dans le doute, faites-le vite: vous aurez l'information syndicale dans les meilleurs délais ; nous répondrons à vos préoccupations plus rapidement.**

[snalc.creteil@gmail.com](mailto:snalc.creteil@gmail.com)

## LE SNALC CRETEIL A VOTRE SERVICE

### Président

Gérard TAFFIN

tél./fax 01.64.37.20.02.

☐ [snalc-creteil@wanadoo.fr](mailto:snalc-creteil@wanadoo.fr)

### Trésorier

Loïc VATIN

93, avenue Mendès France

94880 NOISEAU

### Contacts Gestion académique

Loïc VATIN

tél./fax 01.49.82.36.31

☐ [snalc-creteil@wanadoo.fr](mailto:snalc-creteil@wanadoo.fr)

Gérard TAFFIN

Tél /fax 01 64 37 20 02

1, rue Augereau

77000 MELUN

Olivier DURAND

[olivierdurand@tiscali.fr](mailto:olivierdurand@tiscali.fr)

IUFM: Ludovic GELLE

[gelle.ludovic@club-internet.fr](mailto:gelle.ludovic@club-internet.fr)

## ACCES A LA HORS CLASSE DES AGREGES: CAPN DES 3, 4, 5 JUILLET

Le corps des agrégés étant encore ( pour combien de temps?) à gestion nationale, c'est dans la Quinzaine Universitaire n° 1278 du 27 Août 2007 que vous trouverez le compte-rendu de la CAPN: un léger mieux cette année, mais le retard subi par nos collègues agrégés est loin d'être comblé !

**Attention:** cette CAPN est précédée d'une **CAPA académique** qui fait des propositions envoyées ensuite au ministère. Il est important que vous nous teniez au courant afin que nos commissaires paritaires agrégés défendent votre dossier dès la phase académique.

Emilie LOUIS-BOUZID, commissaire agrégée

## MUTATIONS INTRA-ACADEMIQUES

Cette année, environ 5300 collègues ont participé au mouvement intra. Parmi ceux-ci, environ 1200 sortants d'IUFM, dont plus de 40% ont été affectés sur zone de remplacement, avec des disparités fortes selon les disciplines. Par exemple 22% en Mathématiques, mais 71% en Lettres ! Concernant les titulaires de notre académie, 45% des participants ont obtenu leur premier vœu.

On note cette année une nette amélioration technique de la part du Rectorat, tant dans la fiabilité des informations fournies que dans la capacité à répondre à nos interrogations. Espérons que de nouveaux mouvements d'agents ne perturberont pas cette délicate machine.

Sur un plan pratique, les communes les plus prisées sont toujours aussi difficiles à obtenir, et d'année en années on note une accentuation de la tendance des agrégés à vouloir exercer en lycée. La bonification de 90 points les y aide bien, mais pas suffisamment dans certaines disciplines. C'est pourquoi le SNALC a plaidé pour une augmentation de celle-ci lors de son dernier entretien avec le Recteur. Enfin, le rapprochement de conjoint est devenu – PACS aidant – le sésame indispensable pour entrer dans des communes un tant soit peu huppées ou simplement proches de Paris, ne laissant guère de chances à ceux qui répugnent à user de cet expédient !

Enfin concernant les affectations des TZR, comme tous les ans, moins de 50% d'entre eux ont pu obtenir, en juillet, une affectation – parfois modifiée ultérieurement ... Des services « acrobatiques » ont bien souvent été maintenus, le Rectorat attendant que l'intéressé proteste pour envisager une amélioration ! Enfin, les disciplines scientifiques manquent toujours de têtes dans notre académie, notamment les Mathématiques, alors que l'EPS et les Lettres Modernes ont toujours autant de mal à donner un poste à chaque professeur.

Les commissaires paritaires du SNALC

## PROMOTIONS, AVANCEMENT D'ECHELON...

### Attention !

Vous êtes peut-être promuable cette année !

Les dates des CAPA ne sont pas encore connues mais il est toujours utile de vérifier **si vous êtes concerné cette année.**

**Si tel est le cas**, n'oubliez pas de nous le faire savoir dès maintenant; Nos commissaires paritaires pourront alors plus efficacement vous défendre en commission.

Contactez-nous si vous avez une hésitation ou une difficulté:

**01 49 82 36 31**

**snalc-creteil@wanadoo.fr**

## MUTATIONS...

Vous envisagez une mutation cette année ? Pensez à nous contacter - et bonne année scolaire en attendant!

## SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PETITION

Vous trouverez sur le site du SNALC [www.snalc.fr](http://www.snalc.fr) la pétition lancée par notre syndicat:

## ABROGATION DU COLLEGE UNIQUE

Vous pouvez la signer en ligne mais aussi faire circuler la version papier dans la salle des professeurs et autour de vous car les parents, les différents acteurs du monde éducatif, sont tout autant concernés. La version papier est à retourner à:

**SNALC-CSEN (pétition)**

**4, rue de Trévisse 75009**



## DANS L'ACTUALITE

### Elections au Conseil d'Administration des établissements

Elles doivent avoir lieu avant la fin de la 7<sup>ème</sup> semaine suivant la rentrée scolaire.

Les candidatures sont à déposer au moins 10 jours francs avant l'élection.

Comment faire une liste ?

Il suffit de présenter au moins 2 noms sans mention de la qualité de titulaire et de suppléant.

L'enjeu?

Les derniers décrets ont élargi les pouvoirs du Conseil d'Administration: **il est plus nécessaire que jamais d'en faire partie !**

## TITULAIRES REMPLACANTS

### Les textes officiels:exercice des fonctions de remplacement

- décrets n° 99-823 du 17 septembre 1999
  - note de service n° 99-152 du 7 octobre 1999
  - décrets n° 50-582,du 25 mai 1950
- Circulaire rectorale du 31 août 2006

« **Titulaire sur Zone de Remplacement** » est une fonction, c'est votre poste qui est de nature particulière: vous êtes titulaire de ce poste de remplacement en affectation définitive. Sauf modification ou suppression de la zone par mesure de carte scolaire, vous n'aurez pas à redemander votre ZR chaque année à l'intra si vous souhaitez rester Titulaire Remplaçant.

### L'établissement de rattachement

L'établissement de rattachement dont vous serez avisé par un arrêté rectoral d'affectation, gère votre procès-verbal d'installation initial, votre note administrative, vos congés et absences, votre traitement et vos indemnités.

### Les remplacements: à géographie et compétences variables...

Au cours de la 2<sup>ième</sup> phase du mouvement intra le rectorat procède d'abord aux affectations à l'année (AFA). Pendant l'année scolaire, il procède aux affectations de courte durée par un arrêté rectoral qui doit préciser l'établissement, l'objet et la durée du remplacement à effectuer. Signez alors dans les plus brefs délais votre P.V d'installation !

NB: vous pouvez être appelé à assurer des suppléances dans tous les types d'établissements du 2<sup>nd</sup> degré en y enseignant éventuellement une discipline connexe, dans la limite d'un demi-service.

### Vos droits et obligations pendant un remplacement:

Nous vous recommandons de ne pas prendre un remplacement sans avoir l'arrêté rectoral, ne serait-ce que pour être couvert en cas d'accident de service, de trajet, ou en cas d'incident.

**Vous devez** assurer le service effectif du collègue que vous remplacez, c'est-à-dire son emploi du temps quels que soient le corps, le type de poste et le type d'établissement du remplacé.

**Vous devez** reprendre l'intégralité des fonctions assurées par l'agent remplacé, y compris les conseils de classe, professeur principal, etc ...

**Vous pouvez** refuser des tâches de surveillance, de conseiller d'éducation, des actions GRETA

### Les indemnités (ISSR)

En cas de mission de remplacement **hors de votre commune de rattachement**, vous avez droit à l'Indemnité de Sujétion Spéciale de Remplacement(ISSR) **pour chaque jour de remplacement effectif**.

Attention à la date de l'arrêté d'exercice: l'ISSR n'est pas perçue en cas de remplacement continu d'un même agent pour toute la durée de l'année scolaire... même en cas de service sur 2 établissements différents.

Un petit guide du Titulaire remplaçant est disponible sur simple demande auprès de la section académique du SNALC-CRETEIL (cf coordonnées page 2), l'équipe académique à votre service.

### A RETENIR!

L'adhésion au SNALC comprend, depuis **ce 1er septembre**, la protection juridique de la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, 1<sup>er</sup> assureur français (3 millions d'assurés) et cela dans le cadre d'un partenariat exclusif.

La GMF couvre les adhérents du SNALC pour tout problème juridique lié au métier d'enseignant ou à une fonction syndicale, en particulier en cas de conflit avec les parents d'élèves et l'administration ...

**UNE AUTRE BONNE RAISON D'ADHERER OU DE RENOUELER VOTRE ADHESION!**



# BULLETIN D'ADHESION 2007 / 2008

**LA PROTECTION**  
syndicale et juridique

A renvoyer accompagnée de votre règlement à  
M. Loïc VATIN- Trésorier académique du SNALC-Créteil  
93, avenue Mendès-France 94880 NOISEAU

**Vous pouvez régler votre adhésion à l'aide de 3 ou 4 chèques envoyés ensemble,  
en précisant pour chacun la date d'encaissement souhaitée.**

NOM ..... Prénom ..... Discipline .....

Adresse personnelle : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

e-mail : ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....

Grade : AGREGÉ / CERTIFIÉ / PEPS / PLP / STAGIAIRE / CONTRACTUEL ... CLASSE NORMALE / HCLASSE

ECHELON : ..... depuis le ..... Vous êtes : EN POSTE FIXE / TITULAIRE REMPLAÇANT

Votre établissement d'affectation : .....

| Ech               | CERTIFIES /<br>PLP/ PEPS<br>A régler | Coût réel après<br>Réduction<br>fiscale * | Ech               | AGREGES<br>À régler | Coût réel après<br>Réduction<br>fiscale * |
|-------------------|--------------------------------------|---|-------------------|---------------------|---|
| 3                 | 157 €                                | 53,38 €                                   | 3                 | 181 €               | 61,54 €                                   |
| 4                 | 162 €                                | 55,08 €                                   | 4                 | 187 €               | 63,58 €                                   |
| 5                 | 168 €                                | 57,12 €                                   | 5                 | 193 €               | 65,62 €                                   |
| 6                 | 179 €                                | 60,86 €                                   | 6                 | 200 €               | 68,00 €                                   |
| 7                 | 182 €                                | 61,88 €                                   | 7                 | 203 €               | 69,02 €                                   |
| 8                 | 190 €                                | 64,60 €                                   | 8                 | 209 €               | 71,06 €                                   |
| 9                 | 194 €                                | 65,96 €                                   | 9                 | 214 €               | 72,76 €                                   |
| 10                | 199 €                                | 67,66 €                                   | 10                | 217 €               | 73,78 €                                   |
| 11                | 207 €                                | 70,38 €                                   | 11                | 220 €               | 74,80 €                                   |
| ↓ HORS - CLASSE ↓ |                                      |   | ↓ HORS - CLASSE ↓ |                     |   |
| 4                 | 203 €                                | 69,02 €                                   | 4                 | 216 €               | 73,44 €                                   |
| 5                 | 210 €                                | 71,40 €                                   | 5                 | 220 €               | 74,80 €                                   |
| 6                 | 214 €                                | 72,76 €                                   | 6                 | 224 €               | 76,16 €                                   |
| 7                 | 216 €                                | 73,44 €                                   |                   |                     |   |

**STAGIAIRES, CONTRACTUELS : 50 € (Coût réel après réduction fiscale \* : 17 euros !) RETRAITES : 110 €**

*\* Si vous ne déclarez pas vos revenus aux frais réels (déplacements...), la réduction fiscale est de 66% du montant de votre cotisation : ainsi, une cotisation de 100 € ne vous reviendra en réalité qu'à 34 € après déduction fiscale*

### Adhésion :

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.

**Je joins un (ou plusieurs) chèque(s) d'un montant total de ..... € ( voir ci-dessus ) à l'ordre du SNALC.**

Date

Signature

---

## COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Le SNALC-Créteil, représenté par Gérard TAFFIN, président, Jean-Claude GOUY, vice-président, Loïc VATIN, trésorier et commissaire paritaire agréé, et Olivier DURAND, commissaire paritaire certifié, a été reçu par le Recteur de l'académie de Créteil le mardi 19 juin à 18 h. Lors de cette entrevue de plus d'une heure, les points suivants ont été abordés :

- Les modalités d'application des décrets de 1950 suite à l'abrogation du décret « Robien » : ce sera essentiellement via le biais d'heure supplémentaires – même si nous regrettons les cartes scolaires sur lesquelles le Recteur ne souhaite pas revenir, nous nous félicitons de cette victoire ;
- Le collège unique, qui reste selon nous le problème central du secondaire, et son corollaire : l'accès au lycée d'élèves qui ne peuvent en tirer bénéfice, et gênent par leur attitude les études de leurs camarades. M. le Recteur reconnaît le problème, mais ne souhaite pas aller aussi loin que nous dans sa dénonciation, refuse de parler de diversification des parcours au collège, et souhaite *mezza voce* que l'on adapte le niveau d'exigence aux élèves qui nous sont confiés ;
- La revalorisation de l'enseignement professionnel. Le Recteur semble sur la même ligne, et souhaite renforcer les filières porteuses d'emploi (mécanique, hôtellerie...) ;
- L'inquiétude des PLP tertiaires (CAB et COB) qui voient les sections se fermer les unes après les autres sans que leur soit proposé une quelconque reconversion : le problème est connu et sera traité ;
- Le problème de l'introduction massive des TICE et les heures nécessaires à leur application, actuellement prises au détriment des enseignements fondamentaux : ce sera un des thèmes de la phase de concertation qui s'ouvre ;
- Le problème de la maintenance des parcs informatiques des établissements scolaires : M. le Recteur s'occupe déjà de la chose, l'objectif ultime étant la généralisation des espaces numériques de travail ;
- L'affectation des jeunes enseignants. Nous avons plaidé pour un réel soutien de la hiérarchie, et avons demandé que les inspecteurs et chefs d'établissement acceptent enfin de regarder la réalité en face, plutôt que de mettre en cause l'inexpérience, voire les défaillances de nos jeunes collègues ;

Les règles du barème de mutation intra-académique : nous avons demandé une augmentation de la bonification – actuellement 90 points – pour les agrégés demandant des lycées, et le déplafonnement du nombre d'enfants pris en compte dans le cadre du rapprochement de conjoint et de l'APU : pas d'opposition de principe.

**L'entrevue s'est conclue par une invitation à nous revoir dans les mois qui viennent, et par un appel à un dialogue constructif pour une remise à plat des modalités de service des professeurs. Le Snalc-Créteil n'est pas en faveur d'un conservatisme rigide en la matière et plaide depuis longtemps pour une évolution.**

**Mais il sera vigilant: il n'est pas question de travailler plus pour gagner moins !**

Olivier DURAND — Loïc VATIN